

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
04/11/2020

Dossier complet le :  
04/11/2020

N° d'enregistrement :  
2020-10267

### 1. Intitulé du projet

Réaménagement du port de Marans

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Charente-Maritime - Service des Ports Départementaux

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Dominique BUSSEREAU - Président du Conseil Départemental de la  
Charente-Maritime

RCS / SIRET

2 2 1 7 0 0 0 1 6 0 0 7 3 8

Forme juridique

Département

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9.b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche	9.b) : Mise en oeuvre d'un port à sec
9.d) Zones de mouillages et d'équipements légers	9.d) Pontons projetés sur le domaine public fluvial

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de compléter l'offre de service portuaire, le projet prévoit la réalisation d'aménagements sur le port Départemental de Marans.

Les aménagements prévus sont le suivants:

- Création d'une zone de stockage à terre des navires, sur le terre-plein libéré suite à la démolition des anciens hangars Soufflet
- Création d'une aire de carénage répondant aux normes environnementales en lieu et place de la zone de carénage actuelle
- Aménagement sommaire d'un espace de parking à destination des plaisanciers
- Création d'un point de dépôtage des eaux usées et de collecte de déchets au niveau de l'aire de manifestation de la Ville
- Création de deux pontons flottants le long du quai, en continuité de ceux existants
- Clôture partielle de la zone portuaire pour réserver l'accès aux plaisanciers et réorganisation de la circulation au sein de l'enclos.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet se replace dans le contexte de la stratégie départementale de déploiement des aires de carénage en Charente-Maritime. Au vu d'un manque de cohérence et de complémentarités, de problèmes possibles de concurrence et de la carence de projets, il a été décidé de rationaliser les projets par une approche par bassin.

Une étude stratégique a alors confirmé le bien fondé de l'aménagement d'une aire de carénage au niveau du port de Marans, au vu de la situation actuelle (performance environnementale et surface de l'aire de carénage insuffisantes, notamment).

En parallèle, l'évolution des outils de manutention avec la suppression de la potence fixe actuelle et l'achat d'engins de manutention mobiles, offre de nouvelles perspectives en termes d'exploitation des espaces à terre. Ainsi, la création d'une nouvelle offre de stockage des navires à terre a été proposée.

La mise en place de ces deux nouveaux objectifs induisent d'autres aménagements visant à optimiser le fonctionnement du port.

Les objectifs se résument ainsi :

- Offrir une nouvelle offre de service de stockage à terre des navires
- Mettre aux normes l'activité de carénage déjà existante sur le port
- Optimiser des stationnements sur le plan d'eau suite à la modification d'usage de manutention (sortie/mise à l'eau des bateaux)
- Sécuriser la zone d'activité portuaire par la mise en place d'une clôture, de zones de circulation et d'un parking

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme d'aménagement est le suivant :

- création d'un port à sec avec une capacité de stockage de 60 bateaux avec :
  - \* renforcement de la chaussée actuelle
  - \* mise en place d'une gestion des eaux pluviales avec bassins de collecte des eaux pluviales et ouvrages de traitement, avant rejet dans les eaux du port ;
- Création d'une aire de carénage avec une capacité d'accueil simultanée de 10 bateaux, avec mise en place de :
  - \* revêtement imperméable
  - \* système de récupération des effluents
  - \* ouvrage de stockage et de traitement des effluents ;
- aménagement d'un parking pour les véhicules des plaisanciers avec une capacité de 21 places dont une PMR, avec reprofilage partiel du revêtement ;
- Création de pontons flottants le long du quai :
  - \* un ponton pour catamarans, en prolongement de l'existant
  - \* un ponton liaison à la place de la potence de levage démontée
- Sécurisation des accès et circulations dans l'enceinte portuaire avec la mise en place de portails et de clôtures. L'accès piéton sera conservé.
- création d'une aire de services (dépotage aux usées, branchement eau et électricité) pour les usages forains ponctuels sur la zone de manifestations de la Ville de Marans, contiguë au port.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du port sera modifié comme suit:

- Stockage de navires sur le terre-plein : Capacité maxi de 60 bateaux sur bords
- Circulation d'engins de manutention entre le bord à quai pour la mise à l'eau, l'aire de carénage et/ou le port à sec,
- Nouveau ponton de liaison de 36m : Permettra d'accueillir quelques bateaux supplémentaires (nb variable selon leur longueur)
- Nouveau ponton de liaison : Accueil de catamarans en sortie de chantier Catana pour finalisation des équipements
- Concernant les opérations de carénage, la modification est moindre car les opérations existaient déjà sur ce site.
- Parking plaisanciers : le stationnement existe déjà de manière anarchique. Il sera à présent mieux ordonné sur des emplacements matérialisés.

Ces nouvelles activités seront restreintes à une zone clôturée par un grillage. L'accès aux véhicules par deux portails sera réservée aux ayants droits (plaisanciers et professionnels). L'accès piéton sera maintenu.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à procédure loi sur l'eau sous le régime de la déclaration.

Une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme sera également menée dans le cadre de laquelle l'architecte des bâtiments de France sera consulté.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du port à sec =	6360 m <sup>2</sup>
Surface total de l'aire de carénage =	1900 m <sup>2</sup>
Surface du parking plaisanciers reprofilée =	102 m <sup>2</sup>
Dimensions du ponton pour catamarans (Longueur X Largeur) =	18 m X 2 m
Dimensions du ponton de liaison (Longueur X Largeur) =	36,6 m X 2 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port de plaisance de Marans  
17230 Marans

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 46° 18' 45 "N Lat. 00° 59' 55 "W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional du Marais Poitevin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Charente-Maritime
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Patrimonial Remarquable de Marans
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT Simafex PPRL de Marans  PPRL de Marans prescrit PPRT Simafex approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin de la Sèvre Niortaise
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	700 m en aval des sites suivants : - ZSC "Marais Poitevin" (FR5400446) - ZPS "Marais Poitevin" (FR5410100)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des bornes d'eau potable seront installées (5 sur le port à sec, 6 sur l'aire de carénage, 1 sur l'aire de manifestation, 3 sur les nouveaux pontons). Leur raccordement se fera sur le réseau existant, qui est suffisamment dimensionné pour les besoins du projet. Les besoins en eau sont essentiellement liés au remplissage des réservoirs d'eau des navires, au nettoyage des ponts des bateaux et au carénage. Des bornes sont déjà présentes sur le port, ainsi l'augmentation de la consommation en eau à l'échelle du port sera minime.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour réaliser les revêtements, toutefois en quantité relativement négligeable, le projet étant au niveau du terrain actuel.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, que ce soit la réalisation des travaux, l'implantation des pontons ou les rejets (eaux pluviales, eaux de carénage) est susceptible de perturber la qualité du milieu aquatique dont l'intérêt écologique est reconnu au niveau européen (Réseau Natura 2000). En altérant la qualité de l'eau du milieu récepteur, le projet pourrait perturber les espèces y étant inféodées. Cependant, dans le cadre du projet, le traitement des eaux de carénage et des eaux pluviales étant prévu, ces incidences devraient être réduites notablement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe le long du réseau hydrographique. Ses rejets sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité des eaux en aval donc sur les sites Natura 2000. Cependant, dans le cadre du projet, le traitement des eaux de carénage et des eaux pluviales étant prévu, ces incidences devraient être réduites notablement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a déjà une vocation portuaire et est donc déjà aménagé et imperméabilisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du périmètre d'exposition aux risques du PPRT de Simafex.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : - TRI Baie de l'Aiguillon : le projet se situe dans un secteur classé en "événement rare" - un PPRL pour la commune de Marans est prescrit Retrait gonflement des argiles : aléa moyen (mouvement de terrain) Exposition sismique modérée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la fréquentation attendue de l'aire de carénage (entre 100 et 400 bateaux par an), du système de traitement mis en place, de la situation actuelle, le projet ne dégradera pas la qualité des eaux et n'engendrera ainsi pas de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En lien avec l'augmentation de la capacité de stockage des bateaux à sec, on peut supposer une augmentation de la fréquentation du site par les propriétaires de bateaux, que ce soit par voie terrestre (bateaux remorqués amenés sur site) ou par voie fluviale (augmentation du passage des bateaux).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification de l'ambiance sonore actuelle, le site faisant déjà l'objet d'usages portuaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau d'éclairage mis en place sur la zone n'aura pas d'incidences notables sur les émissions lumineuses déjà présentes sur le site.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura quelques rejets dans l'air comme les poussières de ponçage des bateaux mais l'activité de carénage ne constitue pas une source de pollution notable de l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux de carénage et des eaux de pluie du projet dans le canal de Marans. Un traitement de ces eaux est prévu : - traitement par décantation pour les eaux de pluie du port à sec - traitement selon les recommandations de la "méthodologie des audits de chantiers de carénage de bateaux de plaisance" de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'aire de carénage.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux de carénage et des eaux de pluie du projet dans le canal de Marans. Un traitement de ces eaux est prévu : - traitement par décantation pour les eaux de pluie du port à sec - traitement selon les recommandations de la "méthodologie des audits de chantiers de carénage de bateaux de plaisance" de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'aire de carénage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sous-produits du traitement (boues de carénage et hydrocarbures) s'accumulent dans le systèmes de traitement et seront ainsi vidangés régulièrement et éliminés par des entreprises spécialisées. Des déchets ménagers seront produits par les forains au niveau de l'aire de service qui sera mise en oeuvre. Ils utilisent déjà ce site. Des conteneurs dédiés sont prévus dans le cadre du projet et les déchets seront pris en charge par les filières de traitement ou d'élimination adaptées.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Marans. Le projet respectera les prescriptions de la zone concernée. A ce titre, une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme sera menée. L'architecte des bâtiments de France sera également consulté.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas tout à fait compatible avec les Emplacements Réservés inscrits au PLU de Marans. Le PLUI en cours d'élaboration prendra en compte ces aménagements.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

1- Incidences sur la ressource en eau et les milieux aquatiques :

- En phase travaux : toutes les mesures seront prises pour éviter et réduire au maximum les incidences sur le milieu aquatique (période des travaux, plan d'intervention en cas de pollution accidentelle, précautions par rapport à l'utilisation de produits polluants, précautions par rapport aux travaux directement dans le lit du canal)

- En phase exploitation : collecte et traitement des eaux pluviales et des eaux de carénage avant leur rejet dans le milieu récepteur. Les éléments techniques de ces processus seront détaillés dans la Déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

2- Incidences sur le patrimoine architectural : les prescriptions inscrites au SPR seront respectées.

3- Incidences sur l'urbanisme : une mise en compatibilité du PLU sera réalisée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui permettra d'aborder les incidences et mesures liées à la préservation de la qualité des eaux ou au risque d'inondation. Ce dossier comprendra une évaluation des incidences sur les sites du réseau Natura 2000 présents en aval du projet.

Le projet n'a pas d'incidences supplémentaires notables sur l'environnement. Il constitue même une amélioration de l'existant dans la mesure où, actuellement, les eaux de ruissellement issues de l'entretien des navires s'écoulent dans le milieu récepteur sans aucun traitement et que les bateaux sont amarrés dans l'eau, augmentant le risque de pollution des eaux par rapport au stationnement à sec projeté. Nous estimons alors que le projet d'aménagement du Port de Marans devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rochefort

le 30/10/2020

Signature

Le Directeur Adjoint  
de la Mer et du Littoral

Mathieu BARBIER



RAPPORT

# Réaménagement du port de Marans

Annexes relatives à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Février 2020

Département de la Charente-Maritime



---

## CLIENT

RAISON SOCIALE	Conseil Départemental de la Charente-Maritime Service des Ports Départementaux – Direction de la Mer et du Littoral
COORDONNÉES	4, Avenue Victor-Louis Bachelar CS 10273 17305 ROCHEFORT 05.46.87.72.72
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Madame Marie BOURLEYRE marie.bourleyre@charente-maritime.fr

## SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 Nantes Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 – Fax 02.51.17.29.99 E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Madame Tiphaine Bourgeois Tél. 02.51.17.28.72 E-mail : tiphaine.bourgeois@sce.fr

## RAPPORT

TITRE	Réaménagement du port de Marans Annexes relatives à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
NOMBRE DE PAGES	9

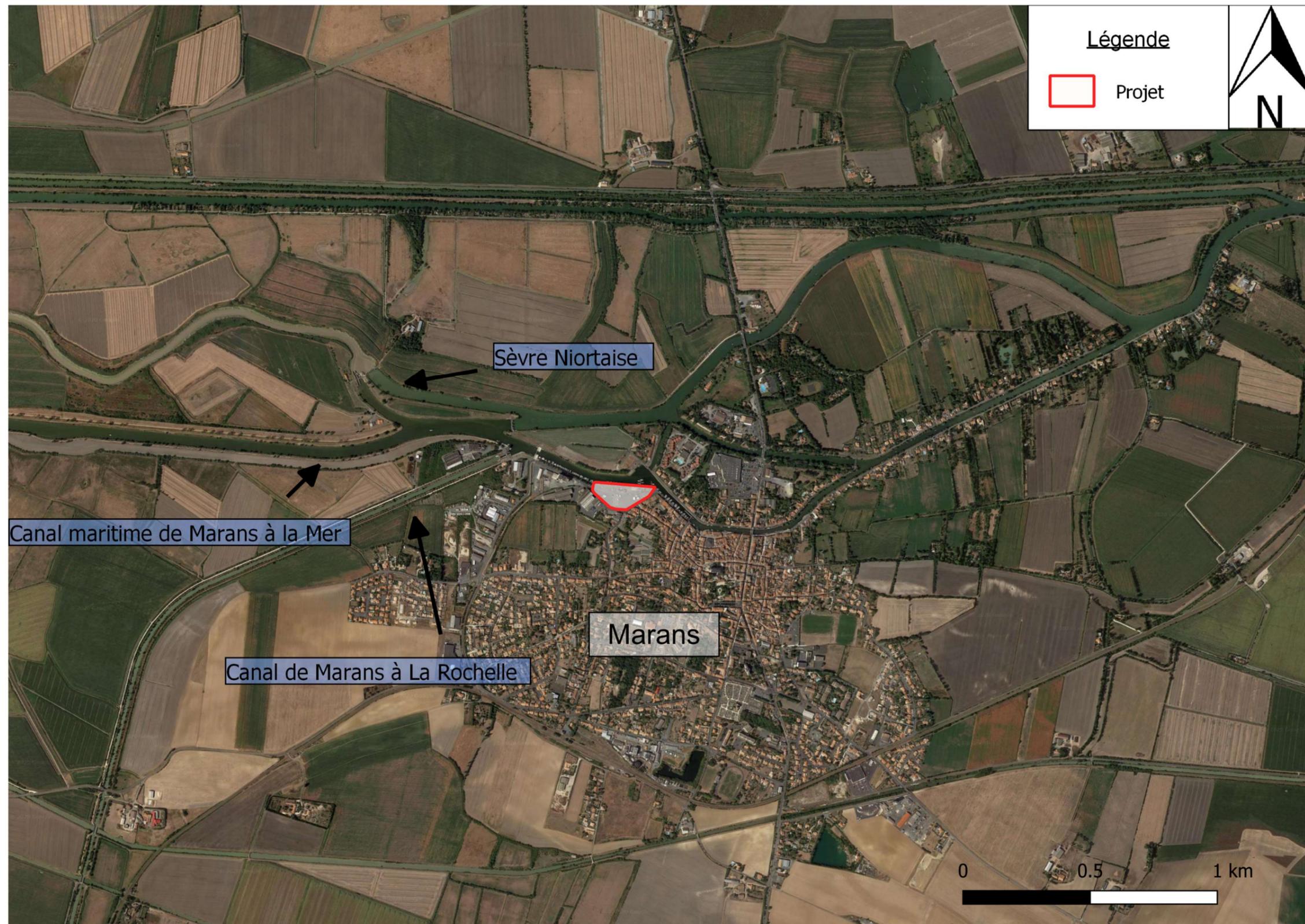
## SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
	02/2020	Édition 1		CHM	JFM

## Table des illustrations

<i>Annexe 1 : Plan de situation (1/25 000ème).....</i>	<b>4</b>
<i>Annexe 2 : Photographies de la zone d'étude.....</i>	<b>5</b>
<i>Annexe 3 : Localisation des photographies .....</i>	<b>6</b>
<i>Annexe 4 : Plan du projet .....</i>	<b>7</b>
<i>Annexe 5 : Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 (1/270 000ème) .....</i>	<b>8</b>

Annexe 1 : Plan de situation (1/25 000ème)



*Annexe 2 : Photographies de la zone d'étude*



**Photographie N°1**



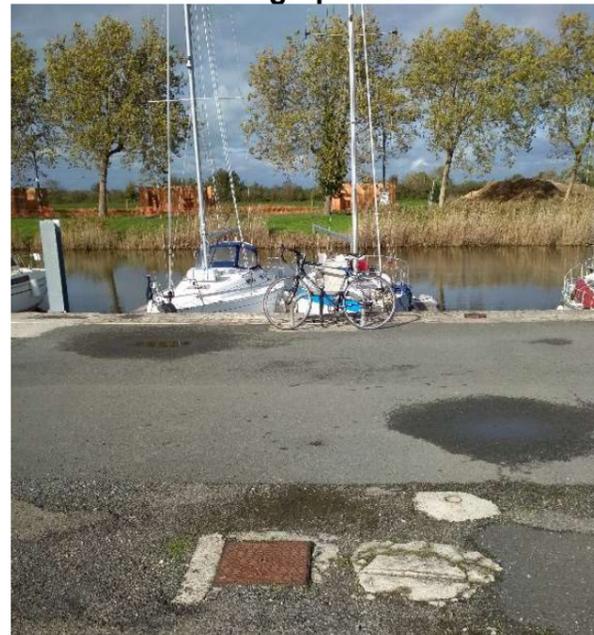
**Photographie N°2**



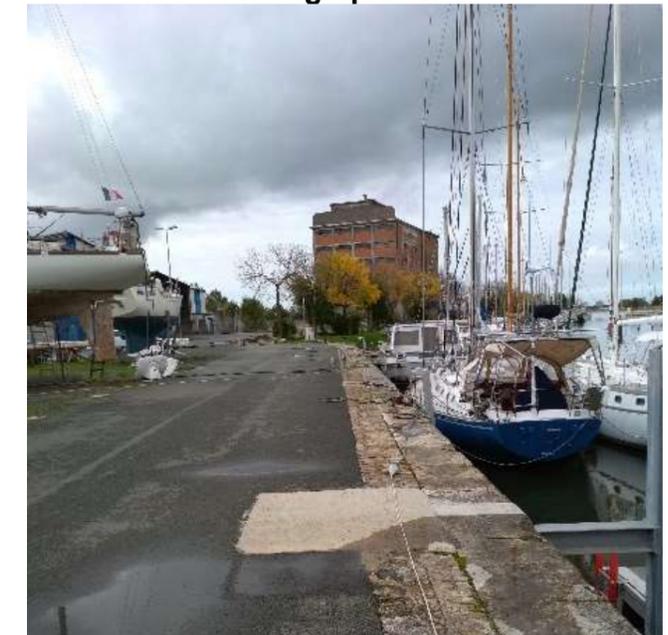
**Photographie N°3**



**Photographie N°4**



**Photographie N°5**

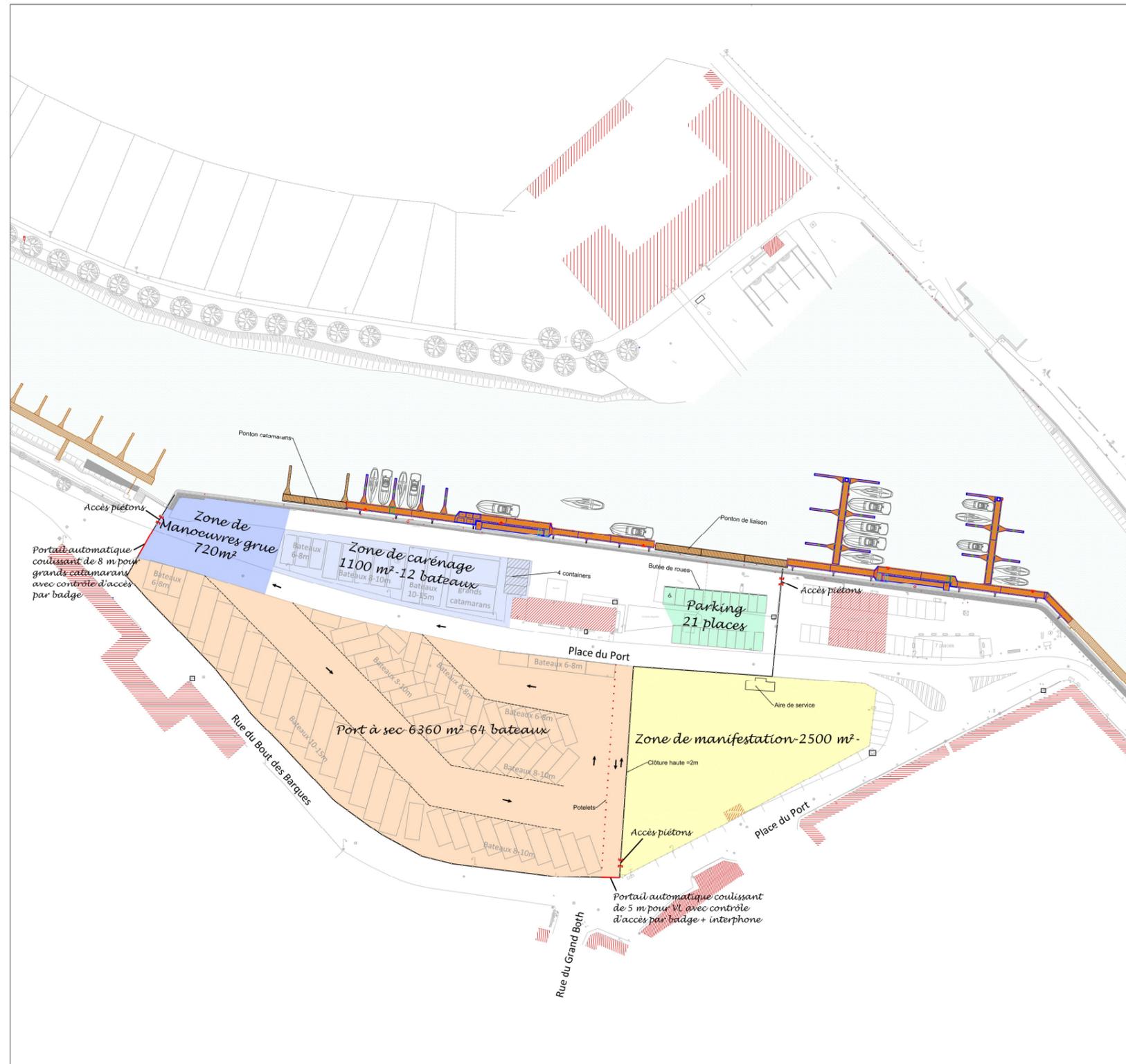


**Photographie N°6**

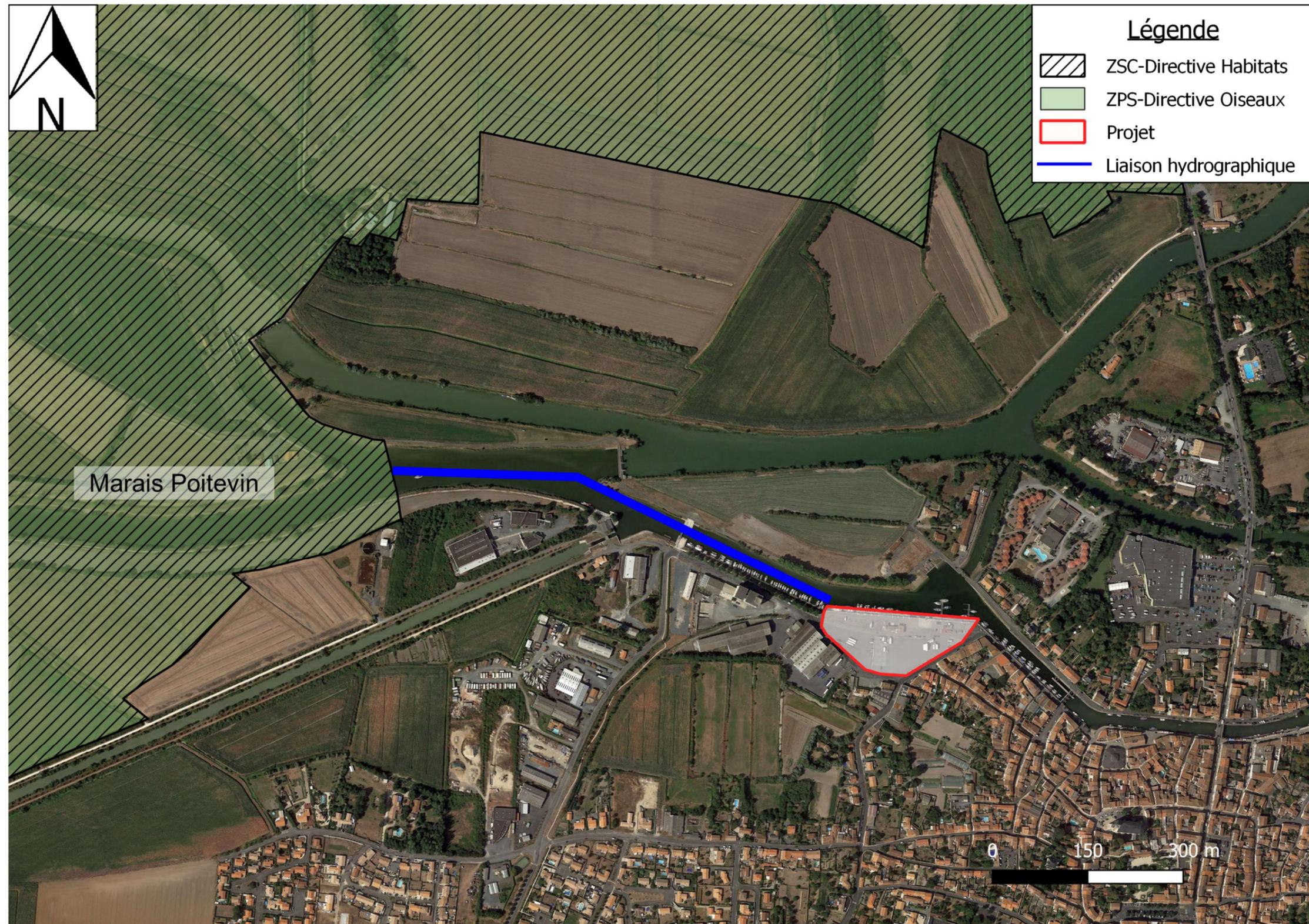
Annexe 3 : Localisation des photographies



Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 5 : Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 (1/270 000ème)





**sce**

Aménagement  
& environnement

[www.sce.fr](http://www.sce.fr)

GRUPE KERAN